

037/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sylvie FILÉNI, Sonia FLOCH, Éric LE SCANFF, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absent : Éric HUON

Procuration : Éric HUON à Éric LE SCANFF

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2026

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association sportive du Collège Roz Avel

Monsieur Le Maire fait part de la demande de subvention formulée par l'association sportive du collège en date du 26 mars 2026 qui se trouve face à des difficultés financières entraînant un déficit budgétaire.

Considérant le rôle essentiel de l'association sportive dans la promotion de la pratique sportive auprès des jeunes du territoire,

Considérant la volonté de l'association de maintenir un tarif de licence accessible à tous les élèves, fixé à 20 € par an, afin de ne pas freiner l'accès à la pratique sportive,

Considérant que 98 élèves sont licenciés de l'association sportive,

Considérant l'intérêt général qui s'attache au soutien des actions en faveur de la jeunesse et du sport,

Monsieur Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association sportive du collège, afin de contribuer à résorber son déficit budgétaire. Il précise que cette aide vise à permettre le maintien d'un tarif de licence accessible à l'ensemble des élèves, favorisant ainsi l'égalité d'accès à la pratique sportive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association sportive du collège.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY